



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012**

**Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - BERTHOUD - LYOT - GALLAND - PETRILLO - DUBOIS
Mmes EVANNO - LAGRANGE - COMTE - DASSONVILLE - TARDY**

Pouvoir : M. GOBET à M. GALLAND

Absent : M. SARAS

Convoqués en séance ordinaire le 03 décembre 2012 à 19 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Jacques GATEAUD

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 09/11/2012, le conseil délibère.

1^{er} POINT : GESTION FINANCIÈRE

1. Décision Modificative - Budget communal 2012

La parole est donnée à M. COULON. Lors de l'élaboration du budget 2012, il avait été prévu 7 000 € sur le compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » pour réajuster en cours d'année certaines dépenses de fonctionnement qui auraient été omises.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, AUTORISE le maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

Dépenses de Fonctionnement : c/611 + 2 472 € c/022 - 2 472 €

2. Exécution anticipée du budget 2012

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune avant le vote du budget primitif 2013 qui interviendra en mars, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser l'exécution des opérations courantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE cette décision.

3. Décision Modificative - Budget assainissement 2012

Afin de permettre le règlement d'une facture relative au marché public pour la création d'un réseau d'assainissement, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de transférer 18 088 € du compte 2318 sur le compte 2315,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

Dépenses d'investissement : c/2315 + 18 088 € c/2318 - 18 088 €

2^{ème} POINT : GESTION DU GITE DE DOMANGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 28 novembre 2012 pour évoquer la gestion du gîte de Domange à compter du 1^{er} janvier 2013. Il informe que le conseil doit à présent se prononcer sur 3 points :

La dissolution du SIVOM du Val Lamartinien - La création d'un budget annexe - La reprise de l'emprunt.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, ACCEPTE les conditions de dissolution du SIVOM du val Lamartinien, ACCEPTE la reprise du prêt à compter du 1^{er} janvier 2013, DECIDE la création au 1^{er} janvier 2013 du budget annexe relatif à la gestion du gîte de Domange.

3^{ème} POINT : GESTION DU PERSONNEL - PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur la protection sociale des agents qui consiste au maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de + de 90 jours.

A compter du 1^{er} janvier 2013, cette participation doit être transformée en montant forfaitaire (décret 2011-1474 du 08.11.2011).

La réflexion de la commune est à mener sur le montant de la participation (mini 2 € - maxi 12 €) à octroyer par agent et par mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte DE VERSER une participation mensuelle de 5 €.

4^{ème} POINT : BILAN ET TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

La parole est donnée à M. COULON.

1- Bilan exercice 2011/2012

Le résultat de l'exercice s'élève à + 33.67 €.

L'exercice précédent ayant un résultat bénéficiaire de 2500 €, il avait été convenu de mettre en place une cuisine basée sur des denrées alimentaires bio à raison d'un jour par semaine.

Seulement pour l'exercice 2011/2012, il a fallu augmenter le volume horaire des deux agents à raison d'une demi-heure par jour et par agent, ce qui a contraint de réduire la cuisine bio à une fois par mois.

2- Tarifs

L'assemblée générale de l'association du restaurant scolaire n'a pas souhaité modifier les tarifs.

Monsieur le Maire propose d'acter la proposition prise par l'Association du Restaurant Scolaire lors de leur assemblée générale.

5^{ème} POINT : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Aménagement d'une boulangerie / supérette

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 09 novembre 2012, le cabinet ROBIN a présenté l'avant-projet sommaire d'agencement de la boulangerie/supérette. Au vu de la présentation, le conseil municipal avait souhaité que d'autres possibilités d'aménagement des VRD soient étudiées en chargeant le cabinet ROBIN de faire une étude complémentaire.

Monsieur le Maire présente donc l'avenant correspondant à cette mission.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre de la mission relative à l'opération susmentionnée pour la somme de 3 030 € HT,

6^{ème} POINT : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. Syndicat de Cyclindrage

La commune doit se prononcer sur l'adhésion - actée en date du 18 février 2011 - de la commune de Plottes au sein dudit syndicat.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, APPROUVE l'adhésion de la commune de Plottes au syndicat de cyclindrage

2. SIVOM de Lugny

Monsieur le Maire rappelle la récente adhésion de la commune au sein du SIVOM de Lugny à vocation hydraulique Mouge (séance du 09.11.12). Cependant, la commune a omis de délibérer sur la maîtrise d'ouvrage et la participation financière.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, - DECIDE de confier la maîtrise d'ouvrage des actions à conduire dans le cadre du contrat de rivières du Mâconnais au SIVOM de Lugny vocation hydraulique Mouge, - ACCEPTE les critères de répartition financière du coût des travaux réalisés au prorata de la population.

3. Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les nouveaux statuts du syndicat.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, APPROUVE les statuts du syndicat.

4. SICTOM

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 09 novembre 2012, le SICTOM proposait à la commune la signature d'une charte « Communes Exemplaires » visant à mettre en place des actions sur le tri, la réduction des déchets etc...Un accord de principe est donné. Une commission ad hoc est créée qui étudiera les modalités d'application de cette charte.

7^{ème} POINT : CIRCULATION DES POIDS LOURDS - COMMUNE AZÉ

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Patrick MONIN, Maire d'Azé, qui souhaite interdire la circulation des poids lourds de plus de 12 tonnes - de 20 h à 6h30 - sur sa commune. Un détournement est envisagé par Igé et Donzy-le-Perthuis.

Avant de rédiger un arrêté municipal interdisant cette circulation, il sollicite l'accord de M. le Maire d'Igé.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres de l'assemblée sur ce point.

A l'unanimité, les membres présents émettent un avis négatif. Un courrier sera adressé à M. le Maire d'Azé dans ce sens.

8^{ème} POINT : TRMC - DÉROGATION PROTECTION DE L'HABITAT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier de la Société TRMC relatif à une demande de la DREAL pour une dérogation à la protection de l'habitat des espèces.

Cette demande de dérogation fait suite à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière, déposée par TRMC en Préfecture le 02 avril 2012 et l'autorisation de défrichement accordée par l'ONF.

En vue de trouver des solutions, Monsieur le Maire souhaite, dans un premier temps, réunir prochainement la commission « Carrière et Forêt », puis, dans un deuxième temps, il programmera une réunion avec les acteurs concernés (ONF, Natura 2000, TRMC) afin d'identifier une zone de compensation forestière de 6.69 ha favorable aux oiseaux et aux chauves-souris.

9^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Prestation d'élagage - campagne 2013 : devis des Ets BIOMASSE pour 1 614.60 € TTC - Accord à l'unanimité

10^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - Le repas de Noël pour les anciens aura lieu le 23 février 2013 au Château d'Igé
 - Les goûters ont été supprimés par manque de participants
 - La distribution des colis se fera la semaine avant Noël par les élus et les membres du CCAS
- Point sur les travaux
 - Les travaux de voirie sont terminés (programme 2012 + pose de l'enrobé Route de Cheuillat)
 - Les travaux en Varruge : la création du réseau des eaux usées est pratiquement terminée - Les extensions eau potable, France Télécom et électricité sont achevées.
- Visite de la chaufferie bois à Marizy - Etaient présents MM SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD
- 1 agents fera valoir ses droits à la retraite en 2013 (M. Daniel COUDERT)
- Lecture du courrier de remerciement de M. Rémy LATUILLIERE

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 21 h 18
Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 18 janvier 2013 à 20 h 30

Affichage le 13.12.2012